DÉCISION (UE) 2015/2361 DU CONSEIL

du 16 décembre 2015

portant nomination d'un membre italien et d'un suppléant italien du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) nos 2015/116 (1), (UE) (1) 2015/190 (²) et (UE) 2015/994 (³) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Ignazio MARINO.
- (3)Un siège de suppléant deviendra vacant à la suite de la nomination de M. Antonio DECARO en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- a) en tant que membre:
 - Sig. Antonio DECARO, Sindaco di Bari,

et

- b) en tant que suppléant:
 - Sig. Andrea BALLARÈ, Sindaco di Novara,

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2015.

Par le Conseil Le président C. DIESCHBOURG

⁽¹) JO L 20 du 27.1.2015, p. 42. (²) JO L 31 du 7.2.2015, p. 25. (³) JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.